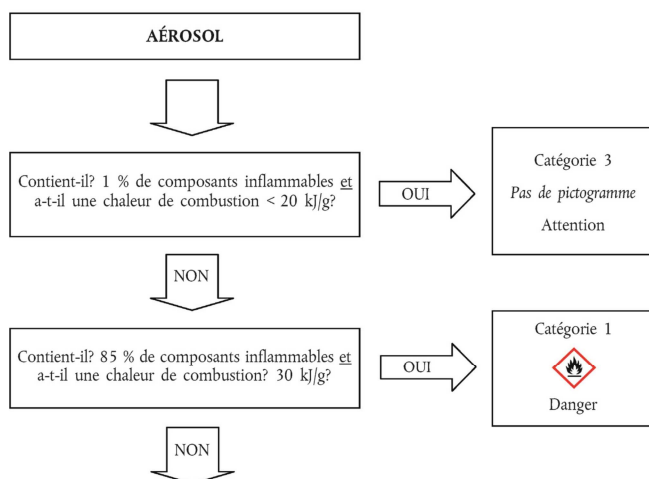


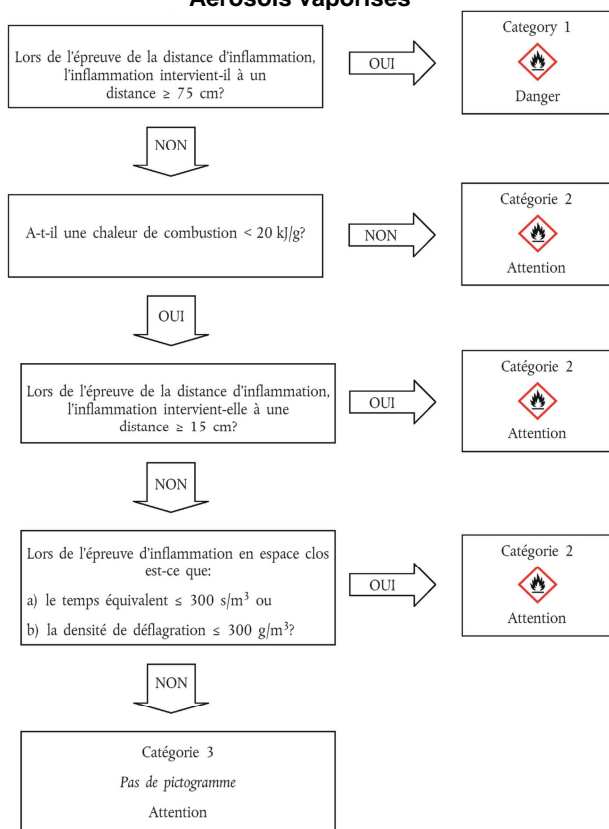
NEWSLETTER 2013-4: Classification des aérosols

Avec la nouvelle réglementation CLP/GHS, les mélanges devront être classés selon les normes CLP à partir de Juin 2015. Les mélanges dans les générateurs d'aérosols sont aussi concernés. La procédure de classification est la suivante :

Pour tous les aérosols

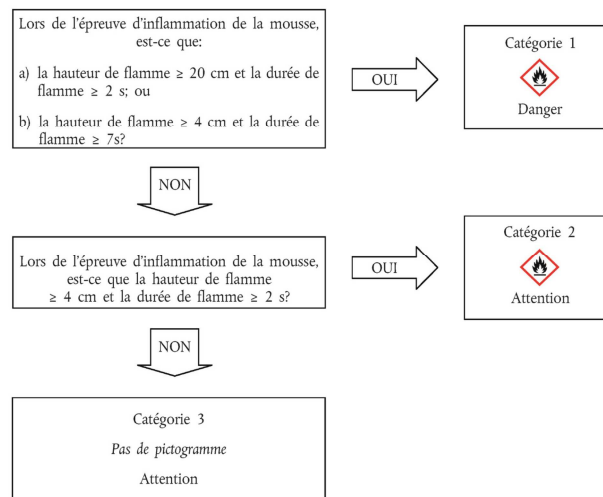


Aérosols vaporisés



Test d'inflammation dans un espace clos

Mousses d'aérosol



Swissi Process Safety GmbH est à même de réaliser les essais de classification pour n'importe quel pays européen.

Pour plus de détails ou pour un renseignement, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact:

M. Adrien Bisel

Swissi Process Safety GmbH
Mattenstrasse 24
4002 Basle / Switzerland

Tel: +33 680 304 553

Fax: +41 (0) 61 696 7072

E-Mail: adrien.bisel@swissips.com

E-Mail: contact@swissips.com

<http://www.swissips.com>

Cordialement

Swissi Process Safety GmbH

Il faut noter que même les aérosols avec des points éclairés largement au-dessus de la température ambiante peuvent se consumer violemment. Même les peintures à base d'eau contenant plus de 50% d'eau peuvent être enflammées sous forme de spray.